Séance du 6 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le six décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 30 novembre 2017. Etaient présents: M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, M. SIMÉON, M. DERRIEN, M. GUÉROULT, M. VERSAVEL, M. MÉNARD Mme BRÉANT,

Absents excusés: M. DESMARAIS, Mme CORADELLO, Mme DUPONT, Mme QUESNE, Mme RENAULT, Mme SWERTVAEGER, Mme RENAULT donne pouvoir à M QUESNEY.

M. MÉNARD et M. DERRIEN ont été nommés secrétaire de séance.

Délibération taxe pour l'année 2018

La SAUR a envoyé un courrier demandant à la municipalité de délibérer sur le redevance assainissement tarif assainissement pour l'année 2018.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 5 novembre 2014 le Conseil Municipal avait décidé de supprimer le prix du mètre cube d'eau correspondant à « la consommation assainissement collectivité ». Le conseil municipal décide à l'unanimité de continuer à ne pas facturer le prix du mètre cube d'eau. Par contre l'abonnement assainissement reste inchangé.

simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

<u>Délibération modification</u> Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est possible d'entamer une procédure afin de modifier certains extraits des règlements des différentes zones du PLU. Le conseil souhaite modifier :

- le paragraphe sur le retrait de 8 mètres en limite des voies,
- les clôtures séparatives,
- enlever les paragraphes A et N du PLU (voir avec M. Vivier),
- le paragraphe « aspect » de toutes les zones,
- une partie de la parcelle ZK 26 (zone Nr) en zone A.

Cette délibération sera bâtie suite à la commission urbanisme. Un exemplaire sera envoyé à la suite à la Communauté de Communes Roumois Seine.

Délibération changement du matériel frigorifique

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de plusieurs devis pour le changement du matériel réfrigéré du bar de la salle des fêtes. du bar de la salle des fêtes Après divers échanges, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de la société G'FROID pour un arrière de bar 4 portes pleines ainsi que pour la récupération du fluide frigorigène de l'ancien matériel.

Délibération travaux d'électricité sur le bar de la salle des fêtes

Monsieur le Maire donne connaissance de 2 devis pour des travaux d'électricité sur le bar de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, avec 9 voix pour et 1 abstention, accepte la proposition de la SARL LECOMPTE RENIER.

Questions diverses

La poste a demandé le prêt de la salle des fêtes le 20 décembre 2017 pour l'organisation d'un arbre de noël. Il faut comme pour les autres locations établir un contrat et demander l'attestation d'assurance.

En contrepartie il sera demandé des lots à la poste pour les manifestations organisées par la commune.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SIEGE concernant une programmation de travaux Rue du Traculet.

La participation de la commune s'élève à :

Pour l'électricité : 5 075 €

Pour l'éclairage public : 333,33 € Pour le téléphone : 14 000 €

Le coût total des travaux est estimé à 110 000 €.

Monsieur le Maire informe de toutes les invitations reçues :

Le marché de noël de Bourg-Achard : les 16 et 17 décembre 2017. Les vœux du maire de Bourg-Acharg : le vendredi 19 janvier 2018.

L'inauguration de l'extension du groupe scolaire de Bourg-Achard : le samedi 20 janvier 2018.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme le Sénateur Nicole Duranton félicitant la commune pour sa participation à la campagne départementale des villes et villages fleuris de l'Eure.

Yann Lollier, adjoint à la commune de Routot, a envoyé un courrier informant du déroulement du téléthon 2017.

Un madison géant aura lieu samedi 9 décembre de 14H à 15H sur la place de ROUTOT. Cette manifestation sera filmée par la télévision.

Informations concernant le déroulement du téléthon sur Hauville :

Vendredi 8 décembre 2017

14h le club des aînés vend des crêpes et autres gâteaux

19h représentation théâtrale avec les enfants du club de théâtre de Hauville Samedi 9 décembre 2017

10h randonnée

Après-midi Babyfoot géant, poney

Le marché de noël est programmé dimanche 10 décembre 2017. Un brassage à l'ancienne sera organisé ce même jour.

Des pièces complémentaires sont demandées par la région Normandie dans le cadre de la demande de subvention pour le projet de réhabilitation de l'école communale Alphonse Daudet.

Monsieur le Maire explique au conseil sa visite de la chaufferie bois avec des personnes de l'Alec 27 à Allouville Bellefosse.

Il est demandé à Monsieur le Maire de se rapprocher de Mme Dorange pour qu'elle puisse fournir la capacité financière de la commune face au projet de réhabilitation de l'école.

Une réunion de travail aura lieu le 20 décembre 2017 à 19h pour le projet de l'école.

Une commission Budget doit être organisée courant janvier 2018.

Commission Urbanisme: mercredi 13 décembre à 19H

Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 14 janvier 2018 à 15H. Cette année, les vœux et la galette des rois sont réunis. Monsieur le Maire, et son conseil invitent tous les administrés à cette manifestation.

Le repas des aînés est programmé dimanche 25 mars 2018 au midi.

Certaines personnes ont manifesté leurs mécontentements lors de la démolition de la Grange aux Moines (route de Barneville). Le propriétaire avait fait une demande de permis de démolir, acceptée par le SUM.

HUIT CLOS:

emplois d'agents recenseurs

Délibération création de 3 La commune doit réaliser du 18 janvier au 17 février 2018 les opérations de recensement de la population.

Pour accomplir ce travail, il est nécessaire de créer 3 emplois d'agents recenseurs.

Les agents choisis sont :

- Maxime LECOQ
- François GERVAIS
- Gérard LETHIAIS

Monsieur le Maire explique et demande avis sur la rémunération à attribuer aux agents. Il souhaite que chaque agent perçoive 1200 € brut et d'attribuer 200 € pour le coordinateur communal.

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité. La rémunération des agents recenseurs et du coordinateur communal sera versée au terme des opérations de recensement.

Fin de séance à 23 h.